



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 17 juin 2021**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, COULON, GAURAT, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfète de Pithiviers, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MME LEVY, MM. BARJONET, BRISSON, BRUNEAU, CIRET.

Autres personnalités : Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme CHANTEREAU, Conseillère départementale, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 mai 2021 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Avenant n°4 à la convention tripartite LEADER
- Préparation du Comité syndical (validation du projet de territoire et de la convention territoriale, validation du projet de Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), validation du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers et Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial et Présidente du GAL Pithiverais & Gâtinais.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

Mme LEVY donne pouvoir à M. GUERINET,
M. BRISSON donne pouvoir à M. BOURGEOIS,
M. CIRET donne pouvoir à M. GAURAT.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 mai 2021

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : CRST (gymnase à Dadonville par la CCDP, rénovation d'un logement à Dadonville), présentation du projet de territoire, état d'avancement du COT EnR et demande de subvention DREETS pour l'animation GPEC T.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- « Etude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une piscine à Beaune-la-Rolande ». Communauté de communes Pithiverais Gâtinais (CCPG).

Suite à la fermeture de la piscine communale de Beaune-la-Rolande en 2014, pour vétusté, la Communauté de communes du Beunois a lancé une 1^{ère} étude de programmation en 2016 (cabinet CP&O). A la création de la Communauté de communes Pithiverais Gâtinais au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion des CC Beunois, des Terres Puisseautines et de la Commune Nouvelle du Malesherbois, le dossier a été réouvert et un complément d'étude s'est avéré nécessaire, portant notamment sur les aspects surfaciques et techniques (cabinet D2X).

Le dossier de programme a été finalisé en octobre 2019. Les phases Moe et travaux seront programmées ultérieurement (objet d'un second dossier dans le cadre du CRST 2022-2028).

Ce projet répond à une demande importante de l'apprentissage de la natation par les établissements scolaires du Beunois (écoles élémentaires, collège, lycée), mais cible également un public familial et sportif.

Le projet prévoit en lieu et place de l'ancienne piscine, un nouvel équipement comprenant 1 bassin couvert de 250 m², des espaces d'accueil et techniques, des vestiaires et des sanitaires, ainsi qu'un espace de bien-être à caractère sportif pour une surface utile de 1 387 m².

Des espaces extérieurs à usage familial sont également prévus : solariums minéral et végétal, jeux d'eau, jeux pour enfants, tables de pique-nique...

La demande de subvention ne porte que sur les études pré-travaux.

Le coût HT du projet s'élève à 30 475,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 30 475,00 €.

La subvention régionale demandée est de 9 100,00 €, soit 30 %.

Mme DAUVILLIERS rappelle les difficultés actuelles rencontrées par les groupes scolaires pour l'accès aux bassins d'apprentissage.

M. BOURGEOIS fait la même remarque pour sa Communauté de communes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Favoriser l'implantation et le développement de l'Abeille du Gâtinais par la construction et la mise à disposition de ruchers avec essaims ». Association LIONS Club Pithiviers-Gâtinais.

Lors d'une intervention au Congrès annuel des associations LIONS Club, Laurent BIGNOLAS, animateur de *Télématin* sur France 2, était accompagné d'un membre d'une ONG qui travaille à la protection de la biodiversité.

Ce dernier a émis la phrase suivante, qui a attiré l'attention des membres présents du LIONS Club Pithiviers-Gâtinais : « la première espèce à protéger, c'est l'abeille ».

Considérant que le LIONS Club Pithiviers-Gâtinais a pour territoire d'actions le Gâtinais, où est produit le miel du même nom, il est apparu manifeste de travailler sur un développement local de l'abeille du Gâtinais.

Par ailleurs, un des membres, ancien artisan du bâtiment, étant jury des Olympiades des métiers, faire fabriquer les ruches par des apprentis menuisiers en CFA du bâtiment du Loiret (45000 ORLEANS) était une évidence (NB : aucune valorisation financière dans le dossier).

Au-delà de la fabrication des 25 ruches, il s'agit aussi d'attirer des jeunes vers des actions concrètes visant à protéger la biodiversité. Pour cela, l'association fait appel à un apiculteur retraité bénévole ancien formateur agréé.

En plus de la fabrication des ruches elles-mêmes, le projet prévoit l'acquisition d'essaims et la fourniture de feuilles de cire gaufrées.

Après analyse du besoin et des solutions les plus pertinentes, le type de ruche à construire est celui des 10 cadres (soit 750 cadres au total), en bois d'épicéa pour le piétement et en pin Douglas pour les bases et les rehausses. L'ensemble est protégé par cire de roche micro cristalline.

Pour le volet « attribution » des ruches, l'association s'appuiera sur un réseau de partenaires locaux.

Il s'agira d'accompagner le producteur novice, le cas échéant, et le faire monter en compétences, et de le mettre en réseau avec les autres participants.

La production de miel sera valorisée localement, en mettant en avant la conception participative du projet.

Sur le volet biodiversité, le projet permettra d'augmenter la population des abeilles du Gâtinais, insectes pollinisateurs essentiels.

Le LIONS Club est déjà en contact avec le groupe de producteurs d'amandiers du Pithiverais ;

Si la production le permet, un miel d'amandiers pourra être envisagé.

Le coût HT du projet s'élève à 5 966,14 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 5 966,14 €.
La subvention régionale demandée est de 4 700,00 €, soit 80 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal « préau d'exposition » situé à Nibelle ». Commune de Nibelle.

Le Musée Poterie & Forêt de Nibelle a rouvert ses portes en septembre 2020 après une rénovation complète des locaux, prise en charge par la Commune, propriétaire des bâtiments.

Un préau fermé situé juste en face du Musée est aujourd'hui sans affectation, autre que le stockage des pièces non exposées.

L'association Histoire et Patrimoine qui a repris la gestion du Musée, souhaite utiliser ce préau pour exposer des pièces n'ayant pas trouvé leur place dans la nouvelle scénographie du Musée, des pièces exécutées par l'atelier « terre cuite de Nibelle », et pour réaliser des expositions temporaires mettant en valeur l'artisanat local.

Pour se faire, il faut isoler le bâtiment, remplacer les menuiseries (dont une accessible PMR), et le chauffer.

Le programme de travaux s'appuie sur le rapport d'études ECB réalisé par BSE en décembre 2020, sur la base du cahier des charges régional.

Avant travaux, le bâtiment se situe en classe énergie G, avec une consommation de 1 755 kWhep/m²/an, et émet 59 kg éqco₂/m²/an de GES.

Après travaux, il passera en classe énergie C, avec une consommation estimée de 146 kWhep/m²/an, soit une réduction de 1 609 kg éqco₂/m²/an et émettra 5 kg éqco₂/m²/an de GES.

Le programme de travaux éligibles prévoit :

- remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres en aluminium),
- isolation des planchers de combles perdus,
- isolation des murs périphériques,
- installation d'une VMC,
- audit énergie.

Le coût HT du projet s'élève à 59 166,61 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 34 772,16 €.

La subvention régionale demandée est de 17 300,00 €, soit 50 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Pour information, Mme BEVIERE indique aux élus du Bureau que la commune d'Estouy doit renoncer à la subvention régionale, car les dépenses réalisées pour ses travaux d'accessibilité à la mairie sont trop faibles pour atteindre le seuil de 2 000 €. Un courrier a été envoyé à la Région en ce sens, ce qui permettra de « récupérer » les 2 400 € initialement engagés.

Mme BEVIERE sollicite l'avis des membres du Bureau sur un projet qui a été soumis au PETR.

M. Charlie DELORME va reprendre une exploitation agricole de 90 ha environ, en grande culture, sur la commune d'Allainville-en-Beauce, à l'automne 2021. En parallèle de ces productions de plein champ, M. DELORME souhaite se diversifier en créant un atelier de production de champignons de Paris, qui seront vendus en direct auprès de clients déjà identifiés.

Les investissements, à hauteur de 272 679,59 € HT, comprennent la réhabilitation d'une grange pour y installer l'atelier de production, l'installation de panneaux photovoltaïques permettant la production de froid, et les unités de production elles-mêmes, soit 5 salles de culture et 2 chambres froides.

Or, à ce jour, les disponibilités de la mesure 05 « diversification agricole » ne permettent plus de financer ce projet, à hauteur des 30 000 € maximum pour un dossier privé individuel.

Il s'agirait donc de faire des transferts de mesure (6 700 € de la mesure 02 « foncier économique ») et de solder le foncier disponible, soit 16 845 €, en plus des 3 400 € euros disponibles sur la mesure 05. Au total, le montant mobilisable serait de 26 945 €.

Après un échange entre les élus, et compte tenu de l'ampleur du projet, de sa nature et de son caractère environnemental (panneaux photovoltaïques produisant le froid), le Bureau se dit favorable au dossier.

De ce fait, M. DELORME est invité à déposer un dossier auprès de la région et de se rapprocher du PETR pour cela.

Avenant n°4 à la convention tripartite LEADER

Mme BEVIERE rappelle que le PETR est chef de file pour le portage du programme LEADER, via le GAL (Groupe d'Action Locale) Pithiverais & Gâtinais, en partenariat avec le PETR Montargois en Gâtinais. Ce GAL est par ailleurs présidé par Mme DALLOT depuis sa création en 2015. La dotation LEADER est de 1 300 000 €, pour six ans.

Dans le cadre du plan de relance de l'Union européenne, et parce que le programme est prolongé de deux ans, les territoires LEADER pouvaient prétendre à une enveloppe complémentaire.

L'abondement sera de 239 600 €, ce qui porte la dotation totale du programme à 1 539 600 € (3^{ème} GAL le plus doté de la région Centre-Val de Loire). La mobilisation de fonds publics s'élève à 1 924 500 € (hors autofinancement).

Mme BEVIERE précise que cette nouvelle dotation est déjà quasiment épuisée, car fléchée vers des projets identifiés. Le GAL aura donc consommé l'ensemble de sa dotation avant la fin du programme, animation comprise.

M. GUERINET souligne l'inventivité des porteurs de projets et leur dynamisme.

La Présidente donne lecture du projet de délibération, et précise que la répartition de la dotation complémentaire est fléchée vers les mesures pour lesquelles il y a des projets identifiés, et principalement la mesure 3 « développer une offre de services de proximité ».

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle que le travail de concertation est en cours pour faire émerger les axes stratégiques et les thématiques prioritaires d'un éventuel futur programme 2023-2027, et que les deux PETR ont choisi de s'orienter à nouveau vers une candidature conjointe.

Deux forums sont organisés début juillet pour affiner les orientations.

Préparation du Comité syndical

- Contrat de réciprocité avec le Conseil départemental du Loiret.

Mme BEVIERE rappelle que ce contrat permet d'afficher le travail commun et conjoint des deux collectivités. En contrepartie, une aide de 5 000 € est versée au PETR.

Mme GOREGUES confirme que cette subvention vient d'être votée par les élus départementaux. Après les élections, il s'agira de travailler à la rédaction du contrat lui-même.

Mme BEVIERE se dit ravie de la reprise de ces relations plus formalisées, tout en soulignant le fait que les élus du Département soient toujours restés très assidus aux réunions et travaux du PETR.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Mme BEVIERE rappelle que cette compétence avait été transférée au PETR par les deux Communautés de communes obligées de réaliser un plan climat (CCDP et CCPG). La CC de la Plaine du Nord Loiret, non obligée, avait cependant souhaité être associée et intégrée à la démarche de territoire.

Les statuts du PETR ont été modifiés et la cheffe de projet a été recrutée. La démarche est aujourd'hui au stade de la définition du programme d'actions, par l'intermédiaire d'ateliers de concertation organisés en deux phases, dont la dernière s'est achevée récemment.

- Projet de territoire et convention territoriale.

Mme BEVIERE précise que les deux documents soumis aux voix en Comité syndical n'ont pas été modifiés depuis le précédent Bureau, en mai. Elle rappelle néanmoins la nécessité des délibérations concordantes des trois Communautés de communes membres.

- Contrat Territorial de Relance et de Transition Energétique (CRTE).

Mme BEVIERE rappelle que cette démarche est portée par le PETR, pour le compte de ses Communautés de communes membres, et de leurs communes respectives.

La Présidente précise que la stratégie du territoire a été présentée lundi dernier, 14 juin, devant les services de l'Etat réunis en Comité des financeurs.

A ce stade, il ne s'agit que de recenser les intentions de projets pour la période 2021-2026, avec un focus sur les projets 2021 et 2022, et d'orienter les porteurs de projets vers les financements mobilisables.

Aucune dotation nouvelle n'est connue à ce jour.

Mme la Sous-préfète souligne l'intérêt de mettre autour de la table les acteurs locaux et les services de l'Etat, notamment pour identifier les pistes de financement et les faire connaître aux collectivités.

Le projet de territoire du PETR est perçu comme mature, avec des axes stratégiques clairs, qui doivent servir le développement local à court terme. L'animation commune à l'ensemble du Nord Loiret est une force.

Si le premier Comité des financeurs ne pouvait pas accueillir les élus et les services départementaux et régionaux, compte tenu des élections, un second Comité sera organisé à la rentrée, avec l'ensembles des partenaires.

Mme BEVIERE indique que l'objectif reste de signer le CRTE d'ici fin juin.

- Convention avec FIBOIS Centre-Val de Loire.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR s'est engagé dans une démarche de contractualisation avec l'ADEME Centre-Val de Loire, pour développer l'usage des énergies renouvelables. Un financement ADEME est identifié en contrepartie, à hauteur de 1€/habitant, pour les trois ans du contrat, soit 63 498 €.

Afin de renforcer le travail d'accompagnement technique, l'ADEME propose aux territoires de projets loirétains de faire appel à l'association FIBOIS Centre-Val de Loire (anciennement ARBOCENTRE). L'aide technique passerait ainsi de 0,25 ETP à 1,25 ETP. La participation financière du PETR correspondrait à 16% des dépenses, en prenant en compte un prorata basé sur la population des territoires, soit 9 248 € par an (27 744 € au total des 3 ans).

Cet accompagnement multi-énergies devrait également permettre aux territoires d'atteindre les objectifs contractualisés avec l'ADEME, c'est-à-dire 10 projets générant 3 174 900kwh.

Affaires diverses

- Date de la prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 22 juillet, à 17h30.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h30.

Monique BEVIERE, Présidente